

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 615

8 mars 2014

SOMMAIRE

Aurea Finance Company	29474	Pearl Luxury Group	29520
Beaulieu Properties SA	29494	Prior Investments	29505
Bellington Invest S.A.	29520	Rednat Sàrl	29486
Bentota S.A.	29496	Residential Assembly JV	29486
Berala	29474	Restaurant-Pizzeria Da Franco S.à r.l. ...	29486
Cameron Toll	29520	Revi Placements S.A.	29487
Castrum Financial Services SA	29511	RP Residential Assembly S.à r.l.	29486
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF	29487	Saphir Capital Partners S.A.	29486
Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A.	29520	Sarasin International Funds	29475
Data Masters	29500	Schengen Luxembourg Partners	29505
De Longhi Household S.A.	29488	Serenity Insurance S.A.	29496
Impar S.A.	29475	S.I.P. Investments S.A.	29485
ista Holdco 2 S.à r.l.	29497	Slovtop S.à r.l.	29482
LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ...	29502	Sofingea	29510
McKey Luxembourg Holdings S.à r.l.	29505	Solshine S.A.	29510
Nomade Distribution SA	29484	STERN (Luxembourg) S.A.	29476
O.B.B. Portsmouth S.à r.l.	29494	Sula Family Wealth S.à r.l.	29505
OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.	29485	Sushi Garden S.à r.l.	29477
Oevole Anlage A.G.	29474	Swedish Wind 2 S.à r.l.	29477
Optimum Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	29484	Tresis Financière S.A.	29476
		Twenty One Century Taxation Research Office S.A.	29481
		Ultimo Holding	29489

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le vendredi 28 mars 2014 à 16 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013
3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs pour leur gestion
4. Répartition du bénéfice net distribuable
5. Renouvellement des mandats d'administrateur et de réviseur d'entreprises
6. Divers

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

Référence de publication: 2014033513/18.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.215.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mars 2014 à 10h30 devant Maître Paul Decker au 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Nomination du commissaire à la liquidation.
4. Décharge aux gérants.
5. Divers

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

La gérance.

Référence de publication: 2014034377/18.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 mars 2014 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Décharge spéciale à un administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014031483/795/19.

Impar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.254.

Le conseil d'administration ayant constaté une erreur au niveau des comptes annuels, approuvés lors de l'assemblée générale du 19 septembre 2013, Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *17 mars 2014* à 10 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013 modifiés.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 30 juin 2013 modifiés.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014031485/1004/19.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.738.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of January.
Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Sarasin International Funds (the "Company"), a société d'investissement à capital variable with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 22 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), of 10 December 2007, number 2857.

The articles of incorporation were last amended pursuant to a notarial deed on July 8, 2011, which was published in the Mémorial, number 2686 on 4 November 2011.

The Meeting was opened at 4.00 p.m. with Dieter Steberl, private employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Ronnie Neefs, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Nathalie Clement, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to merge Sarasin International Funds - Sarasin Sustainable Water Fund (USD), share class A (ISIN LU0622096583) (the "Absorbed Sub Fund") with Sarasin Investmentfonds – Sarasin Sustainable Water Fund, share class P USD dist (ISIN LU0950593417) (the "Absorbing Sub Fund") whereas the investment company Sarasin International Funds ceases to exist on the effective date of the merger of its last sub-fund Sarasin International Funds - Sarasin Sustainable Water Fund (USD) and its only launched share class A (ISIN LU0622096583) with Sarasin Investmentfonds - Sarasin Sustainable Water Fund, share class P USD dist (ISIN LU0950593417);

2. Approval of the terms of merger;

3. Determination of the effective date of the merger as of 20 February 2014;

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and that the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. The Meeting was duly convened by a notice to the shareholders containing the agenda published in the Mémorial and in Luxemburger Wort on 18 December 2013 and on 27 December and by way of letters that were sent to the shareholders of registered shares of the Absorbed Sub Fund on 18 December 2013.

IV. The Meeting is validly constituted and may validly resolve on all the items of the agenda.

The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to merge Sarasin International Funds - Sarasin Sustainable Water Fund (USD), share class A (ISIN LU0622096583) (the "Absorbed Sub Fund") with Sarasin Investmentfonds - Sarasin Sustainable Water Fund, share class P USD dist (ISIN LU0950593417) (the "Absorbing Sub Fund") whereas the investment company Sarasin International Funds ceases to exist on the effective date of the merger of its last sub-fund Sarasin International Funds - Sarasin Sustainable Water Fund (USD) and its only launched share class A (ISIN LU0622096583) with Sarasin Investmentfonds - Sarasin Sustainable Water Fund, share class P USD dist (ISIN LU0950593417).

Second resolution

The Meeting RESOLVES to approve the Common Terms of Merger as enclosed as Appendix 1 to the present minutes in relation to the intended merger of the Absorbed Sub Fund with the Absorbing Sub Fund.

Third resolution

Following the above resolution, the Meeting DECIDES on the effective date of the merger, being 20 February 2014.

There being no further business the Meeting is terminated.

Expenses

All the expenses and remunerations as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

The document having been read to the Meeting, the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: D. STEBERL, R. NEEFS, N. CLEMENT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1136. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014014240/65.

(140015559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Tresis Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESIS FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014014337/11.

(140015839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

STERN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 129.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STERN (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014014285/12.

(140016430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Sushi Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 407, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 166.999.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SUSHI GARDEN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014014287/12.

(140016204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Swedish Wind 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.549.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteen day of December,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, a company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 05650157 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 18 December 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Swedish Wind 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-one thousand five hundred euro (EUR 21,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the the undersigned notary, dated 28 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 April 2013 number 945 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175549 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 June 2013 number 1398.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred three thousand and five hundred euro (EUR 103,500.-) so as to raise it from its current amount of twenty-one thousand five hundred euro (EUR 21,500.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

2. To issue eleven thousand five hundred (11,500) new class B ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class C ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class D ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class E ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class F ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class G ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class H ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class I ordinary shares, and eleven thousand five hundred (11,500) new class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in a total amount of five million three hundred ninety-three thousand nine hundred ninety-four euro (EUR 5,393,994.-) by a contribution in cash.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred three thousand and five hundred euro (EUR 103,500.-) so as to raise it from its current amount of twenty-one thousand five hundred euro (EUR 21,500.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eleven thousand five hundred (11,500) new class B ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class C ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class D ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class E ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class F ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class G ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class H ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class I ordinary shares, and eleven thousand five hundred (11,500) new class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the eleven thousand five hundred (11,500) new class B ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class C ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class D ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class E ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class F ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class G ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class H ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) new class I ordinary shares, and eleven thousand five hundred (11,500) new class J ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an total amount of five million three hundred ninety-three thousand nine hundred ninety-four euro (EUR 5,393,994.-), which shall not be attached to a specific class of shares and shall be at the free disposal of the Company, by and to fully pay in cash for these shares (the "Contribution").

The aggregate amount of five million four hundred ninety-seven thousand four hundred ninety-four euro (EUR 5,497,494.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to approve the above subscription and payment.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

As a consequence article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- twelve thousand five hundred (12,500) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, une société immatriculée en Grande-Bretagne, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom et immatriculée sous le numéro 05650157 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Pimpaud, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 18 décembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Swedish Wind 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 28 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 avril 2013 sous le numéro 945 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175549 (la «Société»). ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1398, en date du 13 juin 2013.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trois mille cinq cent euros (EUR 103,500.- afin de le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

2. Émission de onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 5,393,994.-) par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trois mille cinq cents euros (EUR 103,500.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500.-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et onze mille cinq cent (11.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 5,393,994.-) qui ne sera pas allouée à une catégorie de parts sociales particulière et restera à la libre disposition de la Société, par un apport en espèces (l'«Apport»).

Le montant de cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 5.497.494.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'approuver les souscription et paiement qui précèdent.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en:

- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts et des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2013. REM/2013/2254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011245/224.

(140012454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

TOCTRO S.A., Twenty One Century Taxation Research Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.655.

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Richard FIELZ, expert-comptable, demeurant à B-1050 Ixelles, 128, rue Washington.

Ce comparant, après avoir établi qu'il possède toutes les cents actions émises de la société anonyme TWENTY ONE CENTURY TAXATION RESEARCH OFFICE, en abrégé TOCTRO S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce à Diekirch sous le numéro B 100.655, constituée par acte de Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Capellen, en date du 1^{er} octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 650 du 14 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1669 du 25 juillet 2011,

S'est constitué en assemblée générale extraordinaire et il a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, toutes prises à l'unanimité:

1. Résolution:

L'objet de la société est modifié en «l'étude de la science fiscale».

L'article 2 des statuts est modifié ainsi:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'étude de la science fiscale.

Elle pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

2. Résolution:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs Stéphane THOEN et Michel NOPPE et leur accorde décharge de l'exécution de leur mandat.

3. Résolution:

Le texte de l'article 5 des statuts est remplacé comme suit:

„La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

4. Résolution:

Le texte de l'article 7 des statuts est remplacé comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. FIELZ, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4926. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012685/56.

(140014282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Slovtop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.654.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OPITTOP S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B134.972,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "SLOVTOP S.à r.l." (the "Company"), société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, incorporated by a deed of the notary Me Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing professionally in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on March 1st, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 983, on 19 May 2006,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B114.654.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) units having a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the five hundred (500) units of the Company, following a deed under private seal dated on 12 November 2013, whereby Marcol Europe SA, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (RCS Luxembourg, B108592) has transferred all its shares to OPITTOP S.A., pre-named.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole unit holder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole unit holder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole unit holder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole unit holder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the units of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole unit holder, or reimbursement to the sole unit holder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euros (900,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société OPITTOP S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B134.972,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée «SLOV 1 S. à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 983, le 19 mai 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 114.654,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des cinq cent (500) parts sociales de la Société, suivant un acte sous seing privé en date du 12 novembre 2013, par lequel Marcol Europe SA, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (RCS Luxembourg B 108.592) a transféré toutes les parts sociales à OPITTOP S.A., prénommée.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'associée unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des parts sociales de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'associée unique ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57025. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012644/117.

(140013624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Optimum Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.100.

Il est à noter les nouvelles adresses des administrateurs suivants de la Société comme suit:

- Monsieur Alberto Matta, 36 Bedford Gardens, W8 7EH, Londres, Royaume Uni;
- Monsieur Matteo Santoro, 46 Lyncroft Mansion, Lyncroft Gardens, NW6 1JX, Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014014104/13.

(140015596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Nomade Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014014090/10.

(140016577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.405,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.517.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 29 novembre 2013, les associés de la Société ci-dessous ont cédé la totalité des parts sociales de classe A qu'ils détiennent respectivement dans la société à la société OCM KSH Cayman Holdings L.P., une exempted limited partnership, constituée selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, KY1-9005, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmanes sous le numéro WK-73269, comme suit:

1/ OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133551 a cédé un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A à la société OCM KSH Cayman Holdings, L.P., précitée.

2/ OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159343 a cédé un million quatre cent trente-deux mille neuf cents (1.432.900) Parts Sociales de classe A à la société OCM KSH Cayman Holdings, L.P., précitée.

En conséquence de ces cessions de parts sociales, OCM KSH Cayman Holdings L.P., précitée, est désormais associé de la Société et détient au total deux millions six cent quatre-vingt-deux mille neuf cents (2.682.900) Parts Sociales de Classe A dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014014116/28.

(140015604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 janvier 2014 a transféré avec effet immédiat le siège social de la société de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale du 24 janvier 2014 a pris note des démissions de Messieurs Pierre LENTZ, Luc HANSEN et Reno Maurizio TONELLI de leurs fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur, Président;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc, Economics, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur;

- Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'assemblée générale du 24 janvier 2014 a pris note de la démission de AUDIEX SA de ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg n° B113620.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour S.I.P. INVESTMENTS SA

Société anonyme SPF

Référence de publication: 2014014207/26.

(140016060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Société

Un gérant

Référence de publication: 2014014205/11.

(140016043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Restaurant-Pizzeria Da Franco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 79, An den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 54.776.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 JAN. 2014.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014014201/12.

(140015719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Rednat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.759.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014014197/10.

(140016077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Saphir Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014014210/10.

(140015249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Residential Assembly JV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2014014189/11.

(140015991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Revi Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.680.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2014 que les administrateurs Mme Nicole Reinert et M. Jacques Becker ainsi que le commissaire aux comptes Juria Consulting S.A. ont transféré leurs adresses à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf. Le mandat du commissaire aux comptes, Juria Consulting S.A., a été renouvelé pour une nouvelle période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014014190/16.

(140016383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., SPF» (en liquidation), ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.371, constituée suivant acte notarié en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 20 juin 1997 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 22 janvier 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czerwinski, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 24 décembre 2013, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., SPF» a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, C. CZERWINSKI, S. DESTOQUAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013 /60573. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012901/70.

(140015007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

L'an deux mil treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois DE LONGHI HOUSEHOLD S.A., établie et avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B95.384, représentée aux fins des présentes par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 14 novembre 2013, et dont une copie signée ne varietur restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.», avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 95.384, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985, du 24 septembre 2003, au capital social de 181.730.990.- EUR (cent quatre-vingt et un millions sept cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros) divisé en 586.229 (cinq cent quatre-vingt-six mille deux-cent vingt-neuf) actions d'une valeur nominale de 310.- EUR (trois cent dix euros), intégralement souscrites et entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "ALABUGA INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 106.371, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622, du 28 juin 2005, page 29.838, au capital social de 200.000.- EUR (deux cent mille euros) divisé en 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros), intégralement souscrites et entièrement libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Martine SCHAEFFER en date du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, n°3004, du 28 novembre 2013, page 144.149,

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de DE LONGHI HOUSEHOLD S.A., ni par l'assemblée de DE LONGHI BENELUX S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 28 novembre 2013, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 3004 du 28 novembre 2013, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de DE LONGHI HOUSEHOLD S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 28 décembre 2013, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée ALABUGA INTERNATIONAL S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/412. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012931/57.

(140015274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Ultimo Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.760.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Advent Ultimo (Cayman) Limited, a limited liability company existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at C/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing at Howald, by virtue of a proxy, given under private seal on 20 December 2013.

- JT Vehicle CY Limited, a limited liability company existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 2nd Floor, Sotiri Tofini 4, Agios Athanasios CY - 4102 Limassol, Cyprus,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal on 20 December 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Ultimo Holding", a société à responsabilité limitée, with registered office at 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 118.760, incorporated by a notarial deed on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 24 October 2006, number 1988, page 95411. The articles of association have been amended for the last time on 21 December 2012, pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, published in the Memorial dated 16 April 2013, number 898, page 43088.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to decrease the Company share capital by an amount of nine million six hundred and fifty-one thousand three hundred and twenty-one Euros (EUR 9,651,321.00) so as to bring it from its present amount of thirty million three hundred and fifty-one thousand three hundred and twenty-one Euros (EUR 30,351,321.00) down to twenty million seven hundred thousand Euros (EUR 20,700,000.00) by the cancellation of nine million six hundred and fifty-one thousand three hundred and twenty-one (9,651,321) shares subdivided into (i) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class A Shares, (ii) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class B Shares, (iii) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class C Shares, (iv) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class D Shares, (v) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class E Shares, (vi) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class F Shares, (vii) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class G Shares, (viii) one million seventy-two thousand three hundred and sixty-eight (1,072,368) Class H Shares and (ix) one million seventy-two thousand three hundred and seventy-seven (1,072,377) Class I Shares (collectively referred as the "Cancelled Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.00), currently held by Advent Ultimo (Cayman) Limited and JT Vehicle CY Limited prenamed, and (ii) to allocate the amount corresponding to such a share capital reduction for the par value of the Cancelled Shares to the Company's share premium account. The number of Cancelled Shares per Shareholder is as follows:

- Advent Ultimo (Cayman) Limited: (i) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class A Shares, (ii) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class B Shares, (iii) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class C Shares, (iv) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class D Shares, (v) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class E Shares, (vi) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class F Shares, (vii) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class G Shares, (viii) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-three (960,993) Class H Shares and (ix) nine hundred and sixty thousand nine hundred and ninety-five (960,995) Class I Shares;

- JT Vehicle CY Limited: (i) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class A Shares, (ii) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class B Shares, (iii) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class C Shares, (iv) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class D Shares, (v) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class E Shares, (vi) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class F Shares, (vii) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class G Shares, (viii) one hundred and eleven thousand three hundred and seventy-five (111,375) Class H Shares and (ix) one hundred and eleven thousand three hundred and eighty-two (111,382) Class I Shares.

As a consequence of the above, the Company's share capital amounts to twenty million seven hundred thousand euros (EUR 20,700,000.00) divided into twenty million seven hundred thousand (20,700,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, which are divided into (i) two million three hundred thousand (2,300,000) Class A Shares, (ii) two million three hundred thousand (2,300,000) Class B Shares, (iii) two million three hundred thousand (2,300,000) Class C Shares, (iv) two million three hundred thousand (2,300,000) Class D Shares, (v) two million three hundred thousand (2,300,000) Class E Shares, (vi) two million three hundred thousand (2,300,000) Class F Shares, (vii) two million three hundred thousand (2,300,000) Class G Shares, (viii) two million three hundred thousand (2,300,000) Class H Shares and (ix) two million three hundred thousand (2,300,000) Class I Shares.

Second resolution

The shareholders acknowledge and approve the repurchase by the Company of two million three hundred thousand (2,300,000) Class I Shares, having each a par value of one euro (EUR 1.00) each held by (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited for an amount of two million sixty-one thousand one hundred and twenty-three (2,061,123) Class I Shares and (ii) JT Vehicle CY Limited for an amount of two hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-seven (238,877) Class I Shares (all together referred to as the "Repurchased Shares").

The shareholders decide upon the payment of a global redemption price of two million three hundred thousand euros (EUR 2,300,000.00), which shall be paid to (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited for an amount of two million sixty-one

thousand one hundred and twenty-three (EUR 2,061,123.00) and (ii) JT Vehicle CY Limited for an amount of two hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-seven (EUR 238,877.00).

Third resolution

The shareholders decide to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of two million three hundred thousand euros (EUR 2,300,000.00) so as to bring it from its present amount of twenty million seven hundred thousand Euros (EUR 20,700,00.00) down to eighteen million four hundred thousand Euros (EUR 18,400,000.00) by cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. Share Capital.

6.1 The issued capital of the Company is set at eighteen million four hundred thousand Euros (EUR 18,400,000.00) divided eighteen million four hundred thousand (18,400,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (all together the "Shares"), which are divided into:

- two million three hundred thousand (2,300,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million three hundred thousand (2,300,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million three hundred thousand (2,300,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- two million three hundred thousand (2,300,000) shares class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million three hundred thousand (2,300,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million three hundred thousand (2,300,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- two million three hundred thousand (2,300,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- two million three hundred thousand (2,300,000) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up.

6.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the 1915 Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- Advent Ultimo (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à C/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 décembre 2013.

- JT Vehicle CY Limited, une limited liability company constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 2^{ème} étage, Sotiri Tofini 4, Agios Athanasios CY - 4102 Limassol, Chypre,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 décembre 2013.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Ultimo Holding», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.760, constituée suivant acte notarié en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 24 octobre 2006, numéro 1988, page 95411. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2012 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, précité, publié au Mémorial en date du 16 avril 2013, numéro 898, page 43088.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de neuf millions six cent cinquante et un mille trois cent vingt et un Euros (EUR 9.651.321,00) de façon à le porter de son montant actuel de trente millions trois cent cinquante et un mille trois cent vingt et un Euros (EUR 30.351.321,00) à vingt millions sept cent mille Euros (EUR 20.700.000,00) par l'annulation de neuf millions six cent cinquante et un mille trois cent vingt et une (9.651.321) parts sociales subdivisées en (i) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie D, (v) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) un million soixante-douze mille trois cent soixante-huit (1.072.368) Parts Sociales de Catégorie H and (ix) un million soixante-douze mille trois cent soixante-dix-sept (1.072.377) Parts Sociales de Catégorie I (collectivement référencées comme les «Parts Sociales Annulées»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), actuellement détenues par Advent Ultimo (Cayman) Limited et JT Vehicle CY Limited, ci-nommés, et (ii) d'allouer le montant correspondant à cette réduction de capital social pour la valeur nominale des Parts Sociales Annulées au compte de prime d'émission de la Société. Le nombre de Parts Sociales Annulées par Associé est réparti comme suit:

- Advent Ultimo (Cayman) Limited: (i) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie D, (v) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-treize (960.993) Parts Sociales de Catégorie H, et (ix) neuf cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-quinze (960.995) Parts Sociales de Catégorie I;

- JT Vehicle CY Limited: (i) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent onze mille trois cent soixante-quinze (111.375) Parts Sociales de Catégorie H et (ix) cent onze mille trois cent quatre-vingt-deux (111.382) Parts Sociales de Catégorie I.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est d'un montant de vingt millions sept cent mille Euros (EUR 20.700.000,00) divisé en vingt millions sept cent mille (20.700.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, lesquelles sont divisées en (i) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie I.

Seconde résolution

Les associés reconnaissent et approuvent le rachat par la Société de deux millions trois cent mille (2.300.000) Parts Sociales de Catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), et étant détenues par (i) Advent Ultimo (Cayman) Limited pour un montant égal à deux millions soixante et un mille cent vingt-trois (2.061.123) Parts Sociales de Catégorie I et (ii) JT Vehicle CY Limited pour un montant égal à deux cent trente-huit mille huit cent soixante-dix-sept (238.877) Parts Sociales de Catégorie I (étant ensemble référencées comme les «Parts Sociales Rachetées»).

Les Associés décident de payer un prix global de rachat d'un montant de deux millions trois cent mille Euros (EUR 2.300.000,00) dont la répartition sera la suivante: (i) un montant de deux millions soixante et un mille cent vingt-trois

Euros (EUR 2.061.123,00) sera payé à Advent Ultimo (Cayman) Limited et (ii) un montant de deux cent trente-huit mille huit cent soixante-dix-sept Euros (EUR 238.877,00) sera payé à JT Vehicle CY Limited.

Troisième résolution

Les associés décident ensuite de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent mille Euros (EUR 2.300.000,00) de façon à le porter de son montant actuel de vingt millions sept cent mille Euros (EUR 20.700.000,00) à dix-huit millions quatre cent mille Euros (EUR 18.400.000,00) par l'annulation des Parts Sociales Rache-tées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et doit à présent être lu comme suit:

« Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la société est fixé à dix-huit millions quatre cent mille Euros (EUR 18.400.000,00) divisé en dix-huit millions quatre cent mille (18.400.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (les "Parts Sociales") chacune qui sont divisées en:

- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;
- deux millions trois cent mille (2.300.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées; et

6.2 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17559. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014012688/235.

(140013805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

O.B.B. Portsmouth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.613.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014013229/13.

(140014404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Beaulieu Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.887.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of December

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

appeared:

SG Real Estate S.A., a Luxembourg „société anonyme“, duly represented by its current board of directors and having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register („Registre de Commerce et des Sociétés“) under number B 155.396 (hereinafter also the “Shareholder”),

here duly represented by Mr. Gianpiero SADDI, notary’s clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a special power of attorney (the “Proxy Form”) given by SG Real Estate SA,

in its capacity as sole shareholder of Beaulieu Properties S.A, a Luxembourg „société anonyme“, duly represented by its current board of directors and having its registered office at 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register („Registre de Commerce et des Sociétés“) under number B 155.887 incorporated pursuant to a notarial deed before the undersigned Notary on September 21st 2010, as published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2409 on November 9th, 2010 (hereinafter the “Company”).

The Shareholder requested the notary to act that:

I) the represented Shareholder as well as the voting number of his shares are documented on the attendance list. This attendance list and the Proxy Form, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II) appears from an attendance list that all the one hundred (100) shares with a nominal value of EUR 1.000,- (one thousand euros) each, representing the entire issued share capital of the Company, are duly represented extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve on all the items of the agenda. The Shareholder waives any prior convening notice to the present meeting and states that he has a perfect knowledge of the agenda.

III) The items on which resolutions are to be passed on are as follows:

Agenda

1. Abolition of the faculty to issue bearer shares;
2. Consequential amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution taken here above;
3. Miscellaneous.

The Proxy stated as preliminary remark and formally requested the notary to enact that the Company has never issued any bearer shares and that the shares of the Company are held since its incorporation by SG Real Estate SA as its sole shareholder.

Then, the represented Shareholder has unanimously taken the following resolutions, each one by separate vote of all of his shares:

First Resolution

It is resolved to abolish the faculty of the Company to issue bearer shares. The shares of the Company are and remain nominal shares. The transfer of these shares is operated and becomes valid upon inscription of such transfer in the company’s shareholders’ register.

Second Resolution

In order to reflect the above resolution, it is resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which now reads as follows:

- its English version:

« **Art. 6.1.** The Company's shares are in registered form.»

- in its French version:

« **Art. 6.1.** Les actions de la Société sont nominatives.»

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1200.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text prevails.

The document having been read to the appearing party, said party signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

SG Real Estate S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dument représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.396 (ci-après également l'"Actionnaire"),

ici dûment représentée par M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale (la „Procuration“) donnée par SG Real Estate SA,

en sa capacité d'actionnaire unique de Beaulieu Properties S.A, une Société Anonyme luxembourgeoise, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.887,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2409 au 9 novembre 2010 (ci-après la «Société»),

L'Actionnaire prie le notaire d'acter que:

I) l'Actionnaire représenté ainsi que le nombre de ses actions votantes sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la Procuration, une fois signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II) il ressort de la liste de présence que cent (100) actions avec une valeur nominal de EUR 1.000,- (mille euros), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'elle puisse valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire renonce à une convocation préalable et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III) les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Abolition de la faculté de la Société d'émettre des actions au porteur.
2. Modification conséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise ci-avant;
3. Divers.

Le représentant de l'Actionnaire exposait à titre préliminaire et demandait au notaire instrumentant formellement de bien vouloir recevoir que la Société n'a jamais émis des actions au porteur et que les actions de la Société sont tenues depuis sa constitution par SG Real Estate SA comme son actionnaire unique

Par la suite, l'Actionnaire représenté a pris, à l'unanimité et par voix séparées de ses actions, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de supprimer la faculté de la Société d'émettre des actions au porteur. Les actions de la Société sont et resteront dorénavant des actions nominatives. Le transfert desdites actions s'opère et devient effectif par inscription d'un tel transfert dans le registre des actionnaires de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6.1, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

- en sa version anglaise:

« **Art. 6.1.** The Company's shares are in registered form.»

- en sa version française:

« **Art. 6.1.** Les actions de la Société sont nominatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire instrumentant, la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2014. LAC/2014/1494. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signée): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012830/114.

(140014756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Serenity Insurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Bentota S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.751.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par devant, Maître Roger Arensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wise Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L- 1470 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.528 et ayant un capital social de douze mille cinq-cent euros (12.500 EUR),

ici représentée par Audrey HEINRY, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que Wise Management S.à r.l. est l'actionnaire unique de Bentota S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L- 1470 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.751, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2540 en date du 12 octobre 2013 (la «Société»).

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer à compter de ce jour la version anglaise des statuts de la Société et de conserver uniquement la version française desdits statuts.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en «Serenity Insurance S.A.» et, par conséquent, modifie l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **1. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination Serenity Insurance S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société en celui d'un agent d'assurances et, par conséquent, modifie l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **4. Objet social.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique nomme avec effet immédiat Madame Karen Chevis, agent d'assurances, né à Oullins (France) le 26 juillet 1978, demeurant au 20 rue des Thermes Romains L-8266 Mamer, comme nouvel administrateur pour une durée de six années.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique prend acte et accepte la démission de Wise Management S.à r.l., administrateur unique de la Société, avec effet immédiat, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, coûts, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept cent quinze euros (715,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEINRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012833/60.

(140014748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

ista Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.295.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ista Holdco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in liquidation, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 128.295 and having a share capital of EUR 1,800,000 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed dated 27 April 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1458 of 14 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time by a notarial deed dated 3 June 2008, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1629 of 2 July 2008. The Company was put into liquidation on 12 August 2013.

There appeared:

ista Holdco 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) in liquidation, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 125.799 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 12, 2013.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. all of the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda reproduced hereinafter;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Reduction of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 1,612,894 (one million six hundred and twelve thousand eight hundred and ninety-four Euros) from its present amount of EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros) to EUR 187,106 (one hundred and eighty-seven thousand one hundred and six Euros), by way of cancellation of the 1,612,894 shares having a nominal value of EUR 1 each;

(3) Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the share capital reduction specified under item (2) above;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to the liquidator of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the share cancellation specified under item (2) above in the share register of the Company; and

(5) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 1,612,894 (one million six hundred and twelve thousand eight hundred and ninety-four Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euros) to EUR 187,106 (one hundred and eighty-seven thousand one hundred and six Euros), by way of cancellation of the 1,612,894 (one million six hundred and twelve thousand eight hundred and ninety-four) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

As a result of the share capital reduction resolved upon by the Meeting in the second resolution above, article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 187,106 (one hundred and eighty-seven thousand one hundred and six Euros) represented by 187,106 (one hundred and eighty-seven thousand one hundred and six) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share (the Shares)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the liquidator of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed on behalf of the Company, under his/her sole signature, to the registration of the share cancellation referred to in the above second resolution in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, au Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ista Holdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée en liquidation, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.295 (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié daté du 27 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 14 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié daté du 3 juin 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1629 du 2 juillet 2008. La Société a été mise en liquidation le 12 août 2013.

A comparu:

ista Holdco 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, en liquidation, avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.799 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Madame Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2013.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'intégralité des 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Réduction du capital social nominal de la Société d'un montant de 1.612.894 EUR (un million six cent douze mille huit cent quatre-vingt-quatorze euro) pour être porté de son montant actuel de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille euros) à un montant de EUR 187.106 (cent quatre-vingt-sept mille cent six euros) moyen de l'annulation des 1.612.894 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune;

(3) Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de façon à y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (2) ci-dessus;

(4) Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation au liquidateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple afin de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre d'actionnaires de la Société de l'annulation de parts sociales mentionnés au point (2) ci-dessus dans le registre d'actionnaires de la Société; et

(5) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présents ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé Unique représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.612.894 EUR (un million six cent douze mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille euros) à un montant de EUR 187.106 (cent quatre-vingt-sept mille cent six euros) par l'annulation de 1.612.894 (un million six cent douze mille huit cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la réduction de capital social décidée par l'Assemblée dans la deuxième résolution ci-dessus, l'article 4 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 187.106 (cent quatre-vingt-sept mille cent six euros), représenté par 187.106 (cent quatre-vingt-sept mille cent six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (les Parts Sociales).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation au liquidateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple afin de procéder, pour le compte de la Société et sous leur seule signature, à l'inscription de l'annulation de parts sociales mentionnés dans la deuxième résolution ci-dessus dans le registre d'actionnaires de la Société, et afin de procéder à toutes les formalités y relatives nécessaires.

Déclaration - Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.600 (mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Baillet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2013. REM/2013/2290. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010544/153.

(140012687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Data Masters, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 183.693.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Bernard MARECHAL, employé, né à Etterbeek (B), le 3 septembre 1968, demeurant à B-1470 Bousval, 27, rue Fontaine des Gattes, Belgique, et

2.- Monsieur Olivier SANZOT, employé, né à Dinant (B), le 5 avril 1973 demeurant à B-5590 Leignon, 18, Chemin des Lorrains, Belgique.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de DATA MASTERS (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet la consultance en informatique et toutes prestations liées de près ou de loin à cette activité.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Winseler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par les associés, pré-qualifiés, comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Bernard MARECHAL	400
2.- Monsieur Olivier SANZOT	100
Total	500

Toutes les parts sociales ont été libérées par versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-9647 Doncols, 27, rue Jean-Baptiste Determe.
- 2.- Monsieur Olivier SANZOT, employé, né à Dinant (B), le 5 avril 1973 demeurant à B-5590 Leignon, 18, Chemin des Lorrains, Belgique est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard MARECHAL, Olivier SANZOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 janvier 2014. Relation GRE/2014/199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014012213/114.

(140014433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796, and

Star Gate Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a proxies given under private seal on 23 December 2013.

Which proxies, after being signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That “LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 81,375.(eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 164578, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3094 dated 16 December 2011, which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 2 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (as amended, the “Articles of Association”)

- That the share capital of the Company amounts to EUR 81,375.-(eighty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 650 (six hundred fifty) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.-(one hundred twenty-five euro) each;

- That the appearing parties are the current shareholders of the Company (the “Shareholders”);

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2014.

Second resolution

The Shareholders resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-(one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

Star Gate Holding, une société établie sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentées par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 81.375,-(quatre-vingt-un mille trois cents soixante-quinze euros) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164578, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3094 du 16 décembre 2011, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 2 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (tels que modifiés, les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 81.375,-(quatre-vingt-un mille trois cents soixante-quinze euros), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune;

- Que les parties comparantes sont les associés actuels de la Société (les «Associés»).

- Que les parties comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2014.

Deuxième résolution

Les Associés ont par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1247. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la pré dite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013160/114.

(140015262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.050,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014014030/10.

(140015327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Sula Family Wealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 181.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2014.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 20 janvier 2014 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la Société sise à L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la foire à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, à compter du 20 janvier 2014.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014014233/16.

(140016201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Prior Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 105.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014014171/12.

(140016446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Schengen Luxembourg Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 129.827.

L'an deux mille treize,

Le vingt-sept décembre,

Pardevant Nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après "l'Assemblée") des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SCHENGEN LUXEMBOURG PARTNERS, en abrégé SLP-Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5444 Schengen, Kochhaus, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129827 (ci-après la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 juin 2007 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1823 du 28 août 2007, modifié suivant acte reçu par le prédit notaire Decker, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C,

numéro 439 du 20 février 2008, modifié suivant acte reçu par le prédit notaire Decker, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 153 du 23 janvier 2009, modifié suivant acte reçu par le prédit notaire Paul Decker, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 154 du 23 janvier 2009.

La séance est ouverte à 11:00 heures

sous la présidence de Monsieur Lucien Pierre HALLER, demeurant à Hesperange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Constant Jean Marie INFALT, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain FELLS, clerc de notaire, demeurant à Dudelange.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps. Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II. Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit euros (381.668.- €), pour le ramener de un million cent quarante-cinq mille Euros (1.145.000.- €) à sept cent soixante-trois mille trois cent trente-deux Euros (763.332.- €) par l'annulation de dix-neuf mille quatre-vingt-trois virgule quarante (19.083,40) actions appartenant à la société coopérative Domaines Vinsmoselle, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros (20.- €), et le transfert aux réserves de la Société du montant de trois cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit Euros (381.668.- €).

Renonciation par l'actionnaire DOMAINES VINSMOSELLE SC à son droit au remboursement de ses actions.

2. Constatation d'une dette (dite «Dette-Actionnaires») de la Société d'un montant total de deux cent dix mille Euros (210.000.-€) envers les actionnaires CHIPO Sàrl, CN PARTICIPATIONS Sàrl, Monsieur Lucien HALLER, MAJICAULE INTERNATIONAL Sàrl, STTO Sàrl et TICL Sàrl, soit de trente-cinq mille Euros (35.000.- €) pour chacun des crédits actionnaires. Détermination des modalités du remboursement du montant dû aux actionnaires.

3. Constatation d'une dette de la Société d'un montant total de cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze virgule soixante-deux Euros (58.492,62.- €) envers l'administrateur-délégué, Monsieur Constant INFALT, soumise aux mêmes modalités de remboursement que celles prévalant pour le remboursement de la «Dette-Actionnaires».

4. Transfert de siège de la Société de L-5444 Schengen, Kochhaus, à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

5. Modification de l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

6. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est de sept cent soixante-trois mille trois cent trente-deux Euros (763.332.- €) représenté par trente-huit mille cent soixante-six virgule soixante (38.166,60.-) actions, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros (20.-€), entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société pourra émettre des certificats d'actions.

En cas de cession d'actions, celles-ci devront être offertes aux actionnaires de la Société.

La valeur des actions à céder sera évaluée sur base du dernier bilan approuvé.»

7. Suppression du capital autorisé.

8. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres ou plus. Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années et toujours rééligibles et révocables.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les actionnaires réunis en assemblée générale. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Chaque membre du Conseil d'Administration peut être révoqué et/ou remplacé pour n'importe quelle raison ou sans raison par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.»

9. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le «Président»).

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration par un mandataire, en désignant par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou par courrier électronique, un autre administrateur comme son mandataire. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut approuver par vote unanime des résolutions par vote circulaire, exprimées par lettre, par câble, par télex, télécopieur, par courrier électronique, ces quatre derniers étant à confirmer par lettre.»

10. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Représentation de la Société.** La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil d'Administration.»

11. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la Société ou à tel autre endroit, aux date et heure indiquées dans les avis de convocation au plus tard le troisième vendredi du mois de juin de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

12. Modification de l'article 18, alinéa 6, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Alinéa 6. Procédure, Vote.** Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple. Les résolutions concernant le remboursement de la «Dette-Actionnaires» requièrent l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.»

13. Modification de l'article 20, alinéa 2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Alinéa 2. Affectation des Bénéfices.** Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de rembourser la «Dette-Actionnaires», de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.»

14. Révocation des administrateurs, administrateur-délégué, commissaire aux comptes. Nomination de nouveaux administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes.

15. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'Assemblée décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit euros (381.668.- €), pour le ramener de un million cent quarante-cinq mille Euros (1.145.000.- €) à sept cent soixante-trois mille trois cent trente-deux Euros (763.332.- €), par l'annulation de dix-neuf mille quatre-vingt-trois virgule quarante (19.083,40) actions appartenant à la société coopérative Domaines Vinsmoselle, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros (20.- €), et le transfert aux réserves de la Société du montant de trois cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit Euros (381.668.- €).

L'actionnaire DOMAINES VINSMOSELLE SC déclare renoncer définitivement et irrévocablement à son droit d'exiger le remboursement de ses actions.

Deuxième résolution.

L'Assemblée constate l'existence d'une dette de remboursement (dite «Dette-Actionnaires») de la Société d'un montant total de deux cent dix mille Euros (210.000.- €) envers les actionnaires CHIPO Sàrl, CN PARTICIPATIONS Sàrl, Monsieur Lucien HALLER, MAJICAULE INTERNATIONAL Sàrl, STTO Sàrl et TICL Sàrl, soit du montant de trente-cinq mille Euros (35.000.- €) pour chacun des crédits actionnaires. Cette dette correspond à un prêt que les mêmes actionnaires avaient consenti à la Société au cours de l'année 2012 et 2013, à parts égales.

La dette n'est pas productive d'intérêts.

Toutes les décisions concernant les montants et dates de remboursement sur la «Dette-Actionnaires» sont prises par le Conseil d'Administration à l'unanimité des administrateurs.

Les remboursements aux actionnaires se font au prorata de leur quote-part du solde de la dette restant à régler.

Troisième résolution.

L'Assemblée constate l'existence d'une dette de la Société d'un montant total de cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze virgule soixante-deux Euros (58.492,62.- €) envers l'administrateur-délégué, Monsieur Constant IN-

FALT, soumise aux mêmes modalités de remboursement que celles prévalant pour le remboursement de la « Dette Actionnaires ».

Quatrième résolution.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-5444 Schengen, Kochhaus, à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Cinquième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. »

Sixième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est de sept cent soixante-trois mille trois cent trente-deux Euros (763.332.-€) représenté par trente-huit mille cent soixante-six virgule soixante (38.166,60) actions, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros (20.-€), entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société pourra émettre des certificats d'actions.

En cas de cession d'actions, celles-ci devront être offertes aux actionnaires de la Société.

La valeur des actions à céder sera évaluée sur base du dernier bilan approuvé. »

Septième résolution.

L'Assemblée décide de supprimer le capital autorisé de la Société.

Huitième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres ou plus. Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années et toujours rééligibles et révocables.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les actionnaires réunis en assemblée générale. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Chaque membre du Conseil d'Administration peut être révoqué et/ou remplacé pour n'importe quelle raison ou sans raison par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. »

Neuvième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le « Président »).

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration par un mandataire, en désignant par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou par courrier électronique, un autre administrateur comme son mandataire. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut approuver par vote unanime des résolutions par vote circulaire, exprimées par lettre, par câble, par télex, télécopieur, par courrier électronique, ces quatre derniers étant à confirmer par lettre. »

Dixième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Représentation de la Société.** La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil d'Administration. »

Onzième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la Société, ou à tel autre endroit, aux date et heure indiquées dans les avis de convocation au plus tard le troisième vendredi du mois de juin de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Douzième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 18, alinéa 6, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Alinéa 6. Procédure, Vote.** Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple. Les résolutions concernant le remboursement de la «Dette-Actionnaires» requièrent à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.»

Treizième résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 20, alinéa 2, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Alinéa 2. Affectation des Bénéfices.** Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de rembourser la «Dette-Actionnaires», de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.»

Quatorzième résolution.

Sont révoqués de leurs fonctions d'administrateur de catégorie A, respectivement de catégorie B, respectivement de leurs fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat:

- Monsieur Serge GALES, administrateur de catégorie A, demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, 23, rue Bechel,
- Monsieur Constant INFALT, administrateur de catégorie A et administrateur-délégué, demeurant à L-3241 Bettembourg, 63, rue Charles Jacquinet,
- Monsieur Henri STRENG, administrateur de catégorie A, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 1A, rue Kummert,
- Monsieur Nicolas COMES, administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-8129 Bri-del, 1, Feitekneppchen
- Monsieur Lucien HALLER, administrateur de catégorie B, demeurant à L-5834 Hesperange, 18, rue J.P. Hippert,
- Monsieur Laurent SCHONCKERT, administrateur de catégorie B, demeurant à L-1529 Luxembourg, 40, rue Raoul Follereau,
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de catégorie B, demeurant à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019 (deux mille dix-neuf):

- Monsieur Lucien HALLER, prénommé,
- Monsieur Constant INFALT, prénommé,
- Monsieur Laurent SCHONCKERT, prénommé,
- Monsieur Henri STRENG, prénommé,
- Monsieur Claude ZIMMER, prénommé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme Monsieur Lucien HALLER, prénommé, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme Monsieur Constant INFALT, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019 (deux mille dix-neuf):

- La société AUDIEX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 65469, ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

Quinzième résolution.

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à trois mille cinq cents Euros (3.500.- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HALLER, C. INFALT, R. FELS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2014. Relation: EAC/2014/274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 janvier 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014011228/239.

(140010961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Solshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.538.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 25 novembre 2013 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Les mandats de Monsieur Patrick Meunier, administrateur ont été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Le mandat de Madame Anna De Meis, administrateur, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Madame Anna Kolesnikova Schmitt, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.
- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014014278/19.

(140016541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 24 décembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Philippe HOSS, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers;
- Madame Massimiliana LANDINI, administrateur de sociétés, demeurant à I-50014 Fiesole;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2017.

L'Assemblée a accepté la démission présentée par la société anonyme TOP Audit (anc. PKF Abax Audit), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 142 867, de son mandat de commissaire.

L'Assemblée a par ailleurs confirmé la nomination, par le Conseil d'administration, de la société anonyme Grant Thornton Lux Audit S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 43 298, avec siège à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, en qualité de commissaire, son mandat expirant également à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2014.

Pour extrait conforme
SOFINGEA
Société anonyme

Référence de publication: 2014014275/24.

(140015950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Castrum Financial Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 183.539.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1. Mr. Christiaan VAN LIEMPT, director of companies, residing in NL-5991 CP Baarlo, Meerwijkstraat 4 (Netherland), and

2. Mr. Martijn Adriaan SNETHLAGE, director of companies, residing in L-8281 Kehlen, 10, rue d'Olm Luxembourg.

Both represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Castrum Financial Services SA" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and the issue of new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21 day of the month of June at 14.00 hours. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, 50 shares have been subscribed by Mr. Christiaan VAN LIEMPT, prenamed and 50 shares have been subscribed by Mr. Martijn Adriaan SNETHLAGE, prenamed.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand one hundred fifty Euros.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions:

I. The number of directors is fixed at (3):

II. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Christiaan VAN LIEMPT, director of companies, born on 23 January 1974 in Coevorden (Netherlands), residing in NL-5991 CP Baarlo, Meerwijkstraat 4 (Netherlands), and

- Mr. Martijn Adriaan SNETHLAGE, director of companies, born on 24 May 1963 in Enschede (Netherlands), residing in L-8281 Kehlen, 10, rue d'Olm Luxembourg.

- Mr. Gerard OSSEVOORT, director of companies, born on 27 August 1963 in Arnhem (Netherlands), residing in F-54800 Tronville (France), 22, rue de Mars-la-Tour.

Their mandate shall end after the annual general meeting in 2019.

III. The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2019:

Oxford Tax Advisory S.A., public limited liability company («société anonyme») having its registered office at L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number 89.456.

IV. The registered seat of the Company shall be in L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1. Monsieur Christiaan VAN LIEMPT, administrateur de sociétés, né le 23 janvier 1974 à Coevorden (Pays-Bas), demeurant à NL-5991 CP Baarlo, Meerwijkstraat 4 (Pays Bas) et

2. Monsieur Martijn Adriaan SNETHLAGE, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1963 à Enschede (Pays-Bas), demeurant à L-8281 Kehlen, 10 rue d'Olm.

Tous les deux représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Castrum Financial Services SA" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21^{ème} jour du mois de Juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés 50 des actions ont été souscrites par l'actionnaire Monsieur Christiaan VAN LIEMPT, prénommé, et 50 des actions ont été souscrites par l'actionnaire Monsieur Martijn Adriaan SNETHLAGE, prénommé,

Les cent (100) actions ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Les comparants prédésignés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3)

II. Sont nommés au poste d'administrateur:

- Monsieur Christiaan VAN LIEMPT, administrateur de sociétés, né le 23 janvier 1974 à Coevorden (Pays-Bas), demeurant à NL-5991 CP Baarlo, Meerwijkstraat, 4 (Pays Bas),

- Monsieur Martijn Adriaan SNETHLAGE, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1963 à Enschede (Pays-Bas), demeurant à L-8281 Kehlen, 10 rue d'Olm, et

- Monsieur Gerard OSSEVOORT, administrateur de sociétés, né le 27 août 1963 à Arnhem (Pays-Bas), demeurant à F-54800 Tronville (France), 22, rue de Mars-la-Tour.

Leur mandat prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

III. La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2019:

Oxford Tax Advisory S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 89.456.

IV. Le siège social de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2014. Relation GRE/2014/268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010676/492.

(140011376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Bellington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013571/9.

(140015697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013590/9.

(140014916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 144.236.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2014.

Référence de publication: 2014013664/10.

(140016069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pearl Luxury Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 108.333.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014132/9.

(140015929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.
